

L'INCISIF



6000 CHARLEROI X

P201096

CHAMBRE SYNDICALE
DENTAIRE A.S.B.L.

TRIMESTRIEL | COURRIER SYNDICAL | N° 192 | AVRIL - JUIN 2019

Élections dentaires,
nous comptons sur vous :

VOTEZ!!

Liste

5

CSD, un nouvel Élan!



Sommaire édition 192

COTISATIONS 2019

Cotisation ordinaire: **300 €**

Ménage de praticiens: **400 €**

4 enfants ou plus à charge: **170 €**

Praticiens à partir de 65 ans: **100 €**

Praticiens de 60 à 64 ans inclus: **100 €**

si arrêt complet d'activité avec preuve
de clôture du n° BCE

Diplômés 2014: **170 €**

Diplômés 2015: **75 €**

Diplômés 2016: **75 €**

Diplômés 2017: **gratuit**

Diplômés 2018: **gratuit**

Diplômés 2019: **gratuit**



A verser sur le compte n° BE28 1096 6600 0120 CTBKBEEX

Avantages d'être membre: des cours pratiquement gratuits, une assurance hospitalisation très avantageuse, une assurance RC au tarif de groupe, une défense de la profession au niveau national et international, un secrétariat ouvert à toutes vos questions professionnelles

Siège administratif

Boulevard Tirou 25/021
6000 CHARLEROI

Tél.: **071 31 05 42**

Siège social

Avenue de la
Renaissance 1
1000 BRUXELLES

csd@incisif.be

Éditorial	3
Défense professionnelle	4
Élections	6
Article	8
Nouvelles internationales	9
Le fil rouge à travers les règles d'application de la nomenclature	10
Les anticoagulants oraux directs	11
L'avenir informatique aux mains des dentistes	12
Petites informations pour ceux et celles qui veulent déposer leur tablier	13
Contingentement	14
Réseau Santé Wallon et RGPD	15
Petites annonces	17
Agenda	18
Studyclubs et peer-review	20

Éditorial

Élections dentaires, une nouvelle équipe, un nouvel élan !

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Au moment où vous recevrez notre revue, cela fera trois mois que j'occupe la fonction de Président de la CSD.

L'équipe a été renouvelée. Nous sommes à présent une dizaine d'administrateurs dont la plupart effectue un travail plus que remarquable.

Mon équipe se compose de gens courageux et dévoués à la défense de notre métier. Cette équipe s'étoffe aussi d'anciens administrateurs qui donnent beaucoup de leur temps et de leur énergie afin de promouvoir la qualité de l'art dentaire et de défendre les intérêts et la qualité de vie de tous nos confrères.

C'est un travail sans relâche dans la préparation des Study Clubs, des Peer Reviews, l'élaboration des Incisifs, la rédaction de réponses pertinentes à vos questions. La présence à toutes les commissions de l'INAMI et de la Santé Publique et au sein des instances internationales et européennes au sein desquelles se joue notre avenir nous occupe énormément également. Nous sommes pleinement mobilisés.

Pourquoi nous battons-nous ? Quelles sont nos valeurs ?

Vous qui avez choisi ce merveilleux métier de vous occuper de la santé des gens grâce à la qualité de vos soins, vous avez le droit d'être défendus par des gens qui n'ont pas que l'argent comme unique objectif.

Nous défendons un métier où l'éthique et la rigueur sont clés, centré sur le bien-être des dentistes et de leurs patients. Nous luttons chaque jour pour votre qualité de vie, pour que vous puissiez continuer à exercer une profession libérale, avec vos propres choix thérapeutiques et avec un libre consentement de vos patients. Nous défendons aussi une rémunération juste des dentistes, qui protège vos intérêts financiers et est en adéquation avec les investissements énormes que vous devez consentir.

Nous ne pouvons exercer cette action que si nous sommes dûment représentés au sein de toutes les instances officielles. Nous avons besoin de votre mobilisation entière !

C'est la seule manière pour pouvoir vous défendre efficacement pour les 4 années à venir.

Ne laissez pas à d'autres l'opportunité de spolier vos valeurs, défendez-les, votez et incitez vos confrères à voter pour la CSD (**liste 5**).

Un mot de l'accord.

Au moment où je rédige cet éditorial, la Ministre de la Santé continue à faire la sourde oreille à nos revendications.

Le blocage est total. Elle attend la prochaine Commission nationale dento-mutualiste du 23 mai en se retranchant derrière une loi désuète des 40 pourcents de dentistes conventionnés. Malheureusement le temps qui s'écoule joue en sa faveur.

Je suis écoeuré devant tant d'injustice face à tous les confrères francophones et germanophones dont la plupart sont conventionnés. Tous ces confrères qui n'ont pour l'instant d'autre choix que de respecter les tarifs d'une convention alors qu'on leur refuse jusqu'ici leur statut social.

J'aimerais pouvoir vous dire de transgresser les tarifs conventionnés mais ce serait illégal et irresponsable de ma part car cela ferait le jeu de la Ministre qui aurait là une occasion rêvée pour vous refuser définitivement votre statut social.

Je vous incite donc à la patience et à la prudence.

Nous devrions y voir plus clair dans les deux mois à venir. Dès que nous aurons des nouvelles, nous vous tiendrons informés immédiatement. Nous ne cesserons pas de nous battre.

Dans l'attente de vous voir nombreux à tous les Study Clubs, Peer Reviews et cours que nous avons concoctés pour ces mois de mai et juin (soyez attentifs à toutes les News qui paraissent pour l'instant), soyez assurés de notre soutien indéfectible dans l'exercice quotidien de notre merveilleuse profession.

Thierry Alleene
Président CSD



Défense professionnelle :

La CSD vous a représentés ces mois derniers :

Au niveau National

SPF Santé Publique

Commission de planification offre médicale – GT dentistes: 1 réunion par mois

Analyse du cadastre et plus précisément des activités en ETP des dentistes et densité par région pour mieux documenter les décisions des quotas.

Fond des Accidents de travail, FEDRIS: 1 réunion.

Sujets discutés: barèmes 2019, critères d'intervention de l'assureur-loi selon diverses situations, conceptualisation de la prothèse provisoire et son remboursement

Au sein de l'INAMI

Commission Nationale Dento-Mutualiste:

2 réunions pour conclure les accords dento-mutualistes

Commission d'évaluation accréditation: les 2^e mardi du mois

Analyse de chaque demande d'accréditation de cours.

Évaluation des dossiers individuels pour les cours à l'étranger

Groupe de direction accréditation: les 1^{er} mardi du mois

Validation de toutes les unités d'accréditation attribuées.

Groupe de travail cancer:

Discussion des conditions de remboursement de réhabilitations prothétiques chez les patients cancéreux, budget qui a été libéré par la ministre mais elle a refusé toute intervention complémentaire pour la maintenance chez ces patients.

GT Orthodontie : 1 réunion

Commission Technique Dentaire: 3 réunions, discussions concernant:

- la limitation du nombre de traitement / dent dans le temps
- le supplément pour les patients à besoin particulier dans le cadre d'extraction chez un patient sous anticoagulants
- plan national dans le cadre de l'emploi de l'Ag
- limitation de la pratique prochaine des hygiénistes aux détartrages, seuls actes avec intervention de l'INAMI
- nomenclature relative aux placement d'implants et/ou prothèses suite à des traitements anti-cancer avec répercussions sur la sphère buccale

GT Nomenclature: 1 réunion: critères de qualité d'un cabinet dentaire mobile

GT Hygiénistes : 1 réunion: dans laquelle se discute l'étude de l'arrivée des Hygiénistes sur le marché du travail à partir de juillet 2019

Journée mondiale santé bucco-dentaire 20 mars : *Activité de sensibilisation à la santé et hygiène bucco-dentaire du personnel de la Banque Nationale*

infoss : *1 réunion discussion de l'informatisation des primes Inami et leur paiement*

Chambre de première instance au SCEM (INAMI): 1 réunion

Chambre de recours au SCEM: 1 réunion

Plateforme e-santé Wallonie: 2 réunions;

il établit les besoins en formation e-santé de tous les acteurs des soins de santé ainsi qu'un calendrier de formation pour chacune des professions concernées : à savoir médecins-dentistes-pharmaciens-infirmiers-kinésithérapeutes-sages-femmes

Au niveau International

CED, Council of European Dentists : 2 Jours de réunion : voir rapport p 8

ORE, Organisation Régionale Européenne : 2 Jours de réunion : voir rapport p9

Webinar organisé par le CED et la Commission Européenne concernant l'abolition de l'usage de l'AAG



Bienvenue aux nouveaux administrateurs!



Dentiste Arnaud Calet

- Diplômé Master Sciences Dentaires ULB 1994
- D.U En Parodontologie – Implantologie
- Pratique Privée et Hospitalière en CHU (Ancien Chef de service)
- Nouveau Secrétaire CSD

Après 25 ans comme membre affilié à la CSD, j'ai décidé de mettre mon expérience et mon énergie au service de la CSD afin de poursuivre notre lutte pour un exercice libéral de notre profession.

Tareq El Sayyed

Après avoir profité pendant plus de 35 ans des services, de l'expérience et des conseils de la chambre syndicale, il était normal pour moi de m'impliquer dans l'administration de la chambre au moment où elle cherchait des bonnes volontés
Pratique à Genval



Grégoire Gustin

ULB 1998 et Implantologie ULg 2002
Omni-pratique en cabinet privé à Namur

Mes motivations: La défense de notre profession

- Promouvoir a reconnaissance de nos compétences.
- Promouvoir de meilleurs sentiments de respectueuse confraternité.
- Restaurer les lettres de noblesse de notre pratique libérale.
- La recherche des outils qui nous permettront de nous rassembler... en meilleure adéquation avec notre temps.
- La participation active à notre représentation forte, face à des institutions qui nous dirigent, nous brident, voire pire nous manipulent.
- Représenter la profession à laquelle nous sommes fiers d'appartenir.
- Donner envie à nos consœurs et nos confrères de nous rejoindre comme membre et mieux encore comme administrateur.

Élections !

Votez pour nous

Liste
5

Nos Priorités

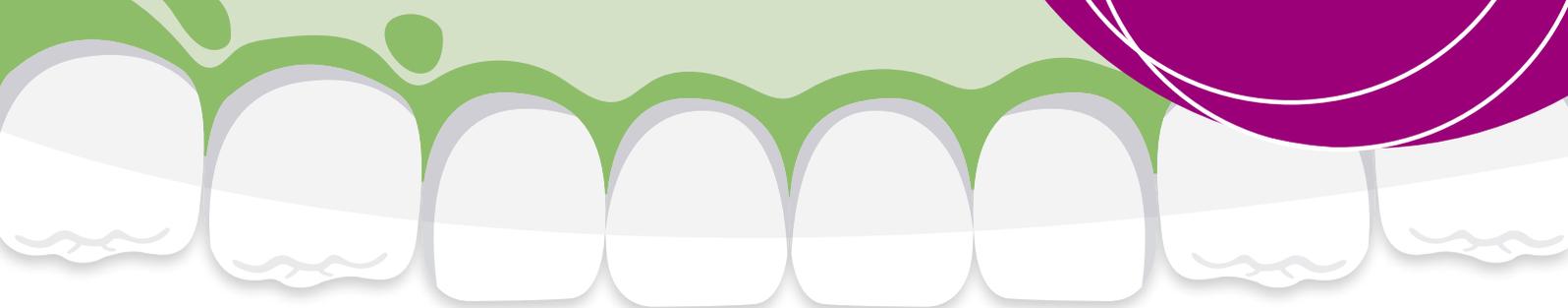
- Défendre le positionnement médical de notre profession et l'encadrement des hygiénistes (délégation oui, substitution non !)
- Augmentation des honoraires et révision de la nomenclature dans le cadre de l'assurance-maladie (adaptés aux coûts réels des investissements et des nouvelles techniques dentaires).
- Non au tiers payant obligatoire !
- Lutte contre les cabinets commerciaux et les centres low-cost.
- Lutte contre la commercialisation de la profession (nous exigeons qu'il y ait des règles claires en matière de publicité)



Nos atouts

- Avec nos 50 ans d'expérience, nous défendons un métier où l'éthique et la rigueur sont clés, centré sur le bien-être des dentistes et de leurs patients.
- Nous vous représentons, protégeons et défendons vigoureusement vos intérêts au sein des diverses instances nationales (INAMI, Santé Publique, Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire, ...) et internationales (CED, FDI, ORE, ...) face à toute une série d'enjeux.
- Nous vous accompagnons à chaque stade de votre carrière pour toutes les questions que vous vous posez (lancement dans la vie active, formation continue, recrutement, digitalisation de la profession, gestion du stress et burn-out, remise du cabinet, retraite).
- Nous prônons une pratique de la médecine dentaire fondée sur la liberté et l'indépendance des dentistes (libre choix du patient et libre arbitre thérapeutique).
- Nous offrons un parcours complet de formation continue de haut niveau au prix le plus attractif du marché et donnant droit à l'accréditation.
- Nous offrons les assurances parmi les meilleures et les plus avantageuses du marché (assurance hospitalisation, assurance responsabilité civile professionnelle).





Chers collègues,

Laisserons-nous encore longtemps le pouvoir politique aidé par le lobbying de certaines associations décider de l'avenir des praticiens et le bien-être et la santé de nos patients ?

Laisserons-nous encore longtemps le pouvoir aux associations qui ont développé une entreprise d'organisation de cours à des prix exagérés et qui en même temps s'octroient une grosse part de marché et de cotisants pour siéger dans la commission qui réglemente ces cours. Ils peuvent décider de tous les règlements possibles afin de bloquer tous les autres organisateurs de cours. Tout cela parce que nous sommes des praticiens menés par le bout du nez par les incitants financiers qui régulent notre comportement et ce pour obtenir une prime payée par le budget des soins de santé et pourquoi? Pour la promotion et la qualité des soins!! Cette qualité a-t-elle été mesurée? Non et cela dure depuis 20 ans.

Laisserons-nous encore longtemps le pouvoir aux firmes informatiques et certaines associations professionnelles pour obtenir une prime informatique? Aussi sur le budget des soins de santé dentaires!

Laisserons-nous encore longtemps le pouvoir à des associations professionnelles qui arrivent à obtenir des budgets administratifs pour financer des études qui doivent être fédérales mais une asymétrie se dessine directement ?

Laisserons-nous encore longtemps financer une étude avec le budget fédéral par une association professionnelle qui a le plus de sièges à la commission dento-mutualiste et soutenue par une association francophone et qui concerne les remboursements uniquement de détartrages faits par les hygiénistes dans de grands cabinets au prix de convention ou comment faire rentrer des hygiénistes européens, main d'œuvre bon marché ?

Laisserons-nous encore longtemps laisser rentrer des dentistes diplômés à l'étranger qui connaissent les filières de maîtres de stage dans notre pays n'ayant pas eu la qualité de formation de nos dentistes diplômés en Belgique ?

Laisserons-nous notre profession aux mains de ces investisseurs de cabinets ?

Nous avons **le devoir** d'informer nos collègues et nos patients de cette situation.

Nous n'aurons jamais un mouvement de gilets blancs mais de grâce mettons tous ces conflits internes et personnels de côté et agissons **ensemble** avant qu'il ne soit trop tard. Les jeunes ne réalistent par le tsunami qui va leur tomber dessus!

Soit, ma génération a organisé sa vie autour du travail, les jeunes organisent leur travail autour de leur vie et ils n'ont pas tort! Nous avons le devoir de les informer de la situation ensuite ce sont eux qui décideront de leur avenir. Nous aurons fait notre devoir.

Diane Van Cleynenbreugel

Nouvelles internationales

Votre CSD a participé activement aux réunions internationales avec des associations dentaires européennes.

Council of European Dentists, CED- Session Plénière 24-25 mai 2019 Vienne

L'assemblée a adopté la mise à jour des documents et résolutions suivantes

Le Développement professionnel continu des dentistes: exigé par la directive européenne

La Résolution du CED sur l'évaluation en ligne des dentistes

La Publicité des services de soins de santé

Vous pouvez lire ces textes sur notre site web: www.incisif.org/international/CED

Le groupe de travail (GT) concerné par les Matériaux dentaires des dispositifs médicaux remet à jour la mise en application de la régulation du Mercure et de la mise en œuvre de la Directive sur les dispositifs médicaux

Pour plus d'informations voyez notre site web: www.incisif.org/international/CED

FDI Fédération Dentaire Internationale Organisation Régionale Européenne, ORE - Session Plénière 26-27/4/2019 Francfort

Résumé des rapports des Groupes de Travail, GT

GT Pratique Libérale de l'exercice Dentaire en Europe

Le principal soucis de ce GT sont les cabinets appartenant à des sociétés d'investisseurs. Il faut absolument bloquer les évolutions négatives liées à la mercantilisation de notre profession.

Les associations et Universités doivent s'adresser aux jeunes car cela concernent leur avenir. Il faut leur transmettre nos valeurs: **L' Exercice libéral dans l'intérêt du Patient et de la profession.**

-L'Association dentaire allemande, BZAK, va contrôler ces cabinets commerciaux. Elle a obtenu une loi qui limite l'installation des ces sociétés d'investisseurs

GT Relations entre dentistes et les universités sort une enquête pour définir l'éducation inter-professionnelle.

GT Qualité en soins dentaires

cerne les tendances en prévisions des durcissements des législations. Toute la défense de notre profession passe par la qualité des soins.

GT Population vieillissante

L'hygiène précoce est la condition préalable pour augmenter leur qualité de vie. La télémédecine sera un grand bénéfice pour les senioris.

GT Éducation continue médicale en Dentisterie

L'éducation continue médicale pour les dentistes est indispensable pour améliorer le rôle de la santé bucco-dentaire pour la santé générale. Il recherche les mesures les plus efficaces pour le faire.

GT Dental Team in Practice : comment sera le l'exercice dans nos cabinets en 2030

Étudie les changements dans un avenir proche et comment les intégrer

Futur des matériaux:

par ex: cone beam versus OP

orthodontic aligners versus orthodontie

Déjà au Canada et aux EU des boutiques dirigées par non dentistes sont spécialisées dans l'alignement des dents (méthode Invisalign et Easy line). L'étude des cas est faite pour 95\$ et un kit pour prendre soi-même des empreintes à domicile est envoyé pour 35\$!

Futur professionnel:

Féminisation de la profession

Pratique de groupe et dental team: hygiénistes et labo à domicile

Augmentation du contrôle d'infection et de l'élimination des déchets

Logiciels, scanners: CAD cam, protection des données

Diagnostic digital à domicile envoyé au dentiste

IA: intelligence artificielle et robotisation

Un robot dentiste met des implants chez un patient sans la moindre aide d'un humain en Chine. Le robot a suivi des commandes pré-programmées et a été capable de faire des ajustements lorsque la patiente bougeait. Cette technologie permet d'éviter les problèmes causés par erreur humaine, et de faire face à la pénurie de dentistes

Michèle Aerden



Le fil rouge à travers les règles d'application de la nomenclature

Quand vous vous posez des questions quant aux règles d'application de la nomenclature que vous employez tous les jours, il est toujours intéressant de savoir où trouver les informations et les textes légaux liés à ces réglementations.

Ainsi, les articles 5, 6, 14L, 15 contiennent sans doute ce que vous recherchez. Ou bien ce sont les règles interprétatives ou encore l'infobox qui pourront vous aider.

Pour les consulter, les quelques et simples informations ci-dessous doivent vous permettre d'y parvenir.

Pour les articles 5, 6, 14 L et 15 : il suffit de faire une recherche dans votre «moteur de recherche» en tapant par exemple «Article 5 - INAMI»

Pour l'infobox : tapez «info-box dentiste»

Pour les règles interprétatives :

- Tapez «INAMI règles interprétatives dentiste»
- Choisissez «Nomenclature – textes - INAMI»
- Allez au chapitre III - soins courants.
- Ensuite section 2 «règles de 1 à 47».

Et si vous recherchez un sujet précis, idem ...
Tapez dans Google le « titre du sujet » suivi du mot « inami »

Ex : tiers-payant – INAMI

Autre exemple, alors que cette fois, vous êtes sur le site de l'INAMI ;
et vous recherchez des informations sur les codes d'urgences ...

Tapez « code d'urgences » dans l'onglet « recherche » et vous obtenez :
<https://www.inami.fgov.be/fr/professionnels/sante/dentistes/cout-remboursement/Pages/supplement-soins-dentaire-urgent.aspx>



M. EVRARD (conseil technique dentaire)

Les anticoagulants oraux directs

(les AOD ou NOAC en anglais)

Les anticoagulants se répartissent en trois grands groupes: les anticoagulants oraux anti-vit K (Sin-trom, Marcoumar et Warfarine), les anticoagulants oraux directs (dabigatran, apixaban, ...) et les anticoagulants par voie parentérale (les héparines, bivalirudine,antithrombine).

Les anticoagulants oraux anti-vit K (AVK)

sont actuellement incontournables en cas de valvulopathie, de prothèse valvulaire ou lorsqu'un traitement anticoagulant prolongée est souhaité.

Leur action sur la vit K entraîne une inhibition de la synthèse hépatique de certains facteurs de coagulation (prothrombine, facteurs, VII, IX, ...). L'allongement du temps de prothrombine permet d'évaluer leur action selon l'expression de l'INR (International Normalized Ratio).

Les anticoagulants oraux directs (AOD)

sont seulement sur le marché depuis 2012. Ils ont été élaborés afin d'offrir aux patients une alternative aux AVK. En effet, les AOD se prennent aussi par voie orale, ne nécessitent pas de suivi biologique (mais attention aux **insuffisants rénaux**) et ont moins d'interactions médicamenteuses. Leur efficacité anticoagulante serait similaire aux AVK, et la survenue d'événements hémorragiques serait moins fréquente. Ils agissent soit en inhibant directement la thrombine soit en inhibant spécifiquement le facteur Xa ; on ne peut dès lors pas monitorer un traitement par AOD en évaluant l'INR.

Comme autres désavantages, on signalera la non disponibilité d'antidote pour certains d'entre eux, le manque de données pour leur innocuité à long terme et leur coût beaucoup plus élevé.

Tous les chirurgiens en ce y compris les dentistes, doivent comprendre le fonctionnement des AOD qui diffèrent grandement de la warfarine (l'AVK la plus étudiée), afin de minimiser les risques péri-opératoires, à savoir une hémorragie en cas de non-respect du temps écoulé entre la prise du dernier médicament et de l'acte chirurgical, ou un AVC si suspension de trop longue durée de la prise de ce médicament.

Les AOD sont prescrits et utilisés dans différentes indications thrombo-embolique (prévention de l'AVC, fibrillation auriculaire, F.A. non valvulaire, etc ...)

Ils ont un court temps de demi-vie grâce auquel, en cas d'intervention à risque hémorragique :

- mineur, ils peuvent être arrêtés seulement 24 heures avant celle-ci, voire même pas du tout (acte dentaire).
- accru, la prise sera suspendue 48 heures à 72 heures avant l'acte chirurgical.

Et donc, en cas d'intervention chirurgicale urgente, veillez à ce que, à minima, la dernière prise des AOD date de 24 heures si du moins le risque hémorragique est très faible.

Si le risque n'est pas estimable, il est recommandé de postposer la chirurgie de quelques heures.

L'utilisation d'un antagoniste des AOD n'est généralement pas nécessaire après 24 heures d'une hémostase adéquate, et par contre, fait courir un risque accru d'événements thrombo-emboliques (AVC...) aux patients concernés, directement après la prise de ces antagonistes.

CONCLUSION :

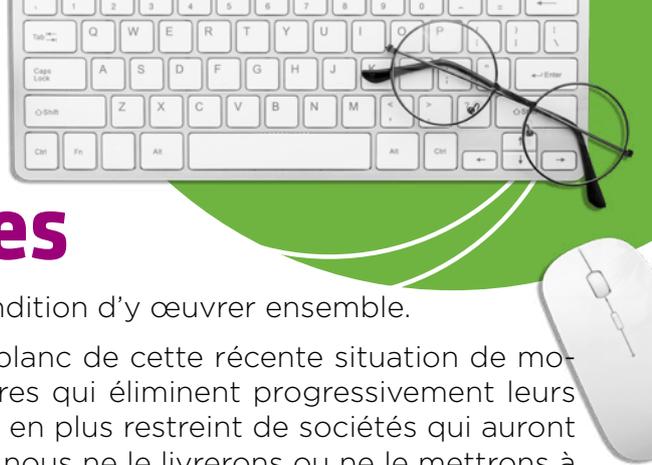
Face à un patient qui prend des AOD, une intervention chirurgicale dentaire mineure peut être réalisée en veillant à ce qu'elle soit la plus éloignée possible de la dernière prise de ce médicament.

En cas d'intervention plus risquée du point de vue hémorragique, il est vivement conseillé de suspendre la prise de celui-ci durant 24 heures avec l'accord express du médecin prescripteur (de préférence accord écrit).

Dt. AlleeneThierry

(Sources: New York ReutersHealth- Dr.AtulVerma- condensé de 70 articles reprenant 166.000 cas)

L'avenir informatique aux mains des dentistes



Ce n'est pas une utopie, un doux rêve, mais une réalité à condition d'y œuvrer ensemble.

Comme les médecins, nous sommes indignés et saignés à blanc de cette récente situation de monopole suite au rachat de sociétés informatiques par d'autres qui éliminent progressivement leurs concurrents ne laissant sur le marché qu'un nombre de plus en plus restreint de sociétés qui auront dans l'avenir le monopole de notre outil informatique et qui nous ne le livrerons ou ne le mettrons à jour qu'à prix d'or. Et ce n'est qu'un début.

Rappelez-vous l'explosion des prix des cours et des séminaires après l'application des règles sur l'agrément et l'accréditation rendant ceux-ci obligatoires.

Certaines sociétés, dont je tairai le nom, dites de «défense promotionnelle», s'enrichissent avec des cours ou séminaires aux budgets exorbitants sur notre dos.

À l'époque, la Chambre Syndicale Dentaire indignée d'une telle évolution et désirant remplir pleinement son rôle d'ASBL de défense professionnelle et dans une perspective de limitation de l'impact budgétaire sur nos frais annuels, a mis en œuvre pour ses membres en règle de cotisation, des cours qui se sont voulus gratuits au début et sont à présent proposés à un prix dérisoire (à peine l'addition d'un petit restaurant à deux), pour 40 UA (unités d'accréditation) c'est-à-dire une journée de séminaire.

À nouveau, un défi s'ouvre à la CSD face à notre avenir informatique.

Face à cette situation qui les touche également, nos confrères médecins ont décidé de prendre leur avenir informatique en main et ont créé de toute pièce un outil informatique géré par eux et pour eux, dont ils en ont complètement le contrôle tant financier qu'intellectuel et qui s'appelle Medispring. C'est un logiciel médical adaptatif, évolutif, au sein d'une coopérative de médecins.

Leur but: avoir un outil informatique à la mesure de leurs besoins dont ils pourront en gérer les coûts sans subir la gourmandise financière de certaines sociétés, car c'est bien là que réside le deuxième intérêt !

Et ils y arrivent, il y a un véritable engouement pour cette coopérative car les médecins y ont vu clairement leur intérêt.

C'est donc dans cette perspective, dans cet esprit, que nous la CSD, voudrions œuvrer **AVEC VOUS TOUS**, à savoir: créer au sein d'une coopérative avec l'aide d'une société informatique, un logiciel à plusieurs niveaux de fonction dont nous, les dentistes, garderons la propriété intel-

lectuelle au sein d'une coopérative, afin d'avoir un outil professionnel adhoc dont nous pourrions à terme contrôler le prix vraisemblablement à la baisse.

Un appel peut d'ailleurs être envisagé aux autres associations professionnelles du pays dans l'idée de se regrouper dans le cadre strict de ce projet précis afin de potentialiser l'efficacité des efforts à fournir.

Qu'entendons-nous par plusieurs niveaux de fonction ?

- **Primo**, il y aurait le niveau de base à savoir, rencontrer via ce logiciel les exigences imposées par le ministère de la Santé : prescription électronique de médicaments, connexion au RSW (réseau de santé wallon), connexion à MyCarNet, facturation tiers-payant, vérification assurabilité, connexion au Sumehr...

Appelons ce niveau le «BLC» comme «base level-certified»

- **Secundo**, il y aurait le niveau supérieur comprenant le BLC plus un schéma dentaire, un fichier de patient, etc...

Appelons ce niveau «CLC» comme «completelevel-certified»

Ce logiciel de niveau «BLC» ou «CLC» que chaque dentiste choisirait en fonction de ses besoins ou inclinations, sera évidemment labellisé, complètement sécurisé par cryptage et open source.

Le but de la coopérative serait également de réinvestir et/ou de reverser partiellement aux coopérateurs, chaque euro de bénéfice fait, afin primo, de faire évoluer le logiciel et secundo, de limiter les coûts de l'outil informatique pour tous les dentistes coopérants.

Vous l'avez compris c'est une entreprise audacieuse exceptionnellement profitable pour nous tous à condition de se serrer les coudes et d'y adhérer ensemble massivement et rapidement.

Dt Thierry Alleene

PETITES INFORMATIONS

pour ceux et celles qui veulent déposer leur tablier.

Si vous envisagez bientôt de prendre votre pension, vous trouverez ci-après des sites internet ainsi que d'organismes pour y trouver des renseignements concernant votre carrière et votre pension. L'âge officiel de la pension est encore pour l'instant de 65 ans. Cependant, il sera relevé en 2025 à 66 ans et amené à 67 ans en 2030. Comme pour toute règle, il existe toutefois un certain nombre de mesures dérogatoires et/ou transitoires pour l'âge minimum et la durée de carrière.

Afin d'officialiser votre situation, vous devez savoir que pour toute demande électronique, vous aurez besoin de votre carte d'identité et d'un lecteur de carte d'identité. Vous devez également connaître le code PIN de votre carte d'identité. Si vous l'avez égaré, vous devez vous rendre à la maison communale pour en demander un nouveau. Attention, il vous faudra attendre quinze jours pour en obtenir la réception.

Vous pouvez également vous rendre à la maison communale pour changer le code original en le remplaçant par un code personnel, plus facile à retenir comme celui de votre carte bancaire par exemple.

Si vous ne désirez pas passer par le mode informatique, vous pouvez vous rendre personnellement au siège de l'Inasti à Bruxelles ou auprès de votre bureau régional.

Attention, vous devrez toujours vous munir de votre carte d'identité. Vous recevrez un accusé de réception.

Si vous allez atteindre l'âge de 65 ans, que vous êtes assujetti au statut social des travailleurs indépendants et que vous habitez en Belgique, vous ne devez introduire aucune demande à l'Inasti.

Par contre, si vous souhaitez prendre votre pension anticipativement (pour des raisons d'ordre psychologiques, médicales ou personnelles), vous devez introduire une demande au plus tôt 12 mois avant la date à laquelle vous souhaitez prendre votre pension.

Actuellement, vous pouvez la prendre à partir du premier jour du mois qui suit celui au cours duquel vous avez eu 63 ans. Cependant, votre durée de carrière doit être de 42 ans minimum.

Afin de pouvoir obtenir des renseignements qui vous seront personnels, nous vous recommandons de vous rendre sur le site **www.mvpension.be**. Pour accéder à ce site, munissez-vous de votre lecteur de carte d'identité ainsi que de celle-ci .

Petite aide pour ceux qui éprouvent quelques difficultés avec l'informatique :

- Branchez votre lecteur de carte d'identité à votre ordinateur,
- Introduisez votre carte d'identité dans le lecteur,
- Allez sur le site **www.mvpension.be**, cliquez sur «ma pension légale» ensuite sur «s'annoncer FR», ensuite sur «identification avec le lecteur de carte eID», ensuite cliquez sur le rectangle violet en bas à droite pour vous identifier.

Votre nom va s'afficher en bleu sur l'écran suivant, cliquez alors sur «OK». Vous devrez alors introduire le code PIN de votre carte d'identité.

Après toutes ces étapes, vous arrivez sur votre site personnalisé et vous pouvez surfer sur « planifier ma pension ». Tout ce qui concerne votre carrière est sur le site.

Si vous désirez d'autres renseignements, vous pouvez également vous rendre sur le site **www.inasti.be** en laissant votre lecteur branché ou comme signalé plus haut, vous rendre dans le bureau le plus proche de chez vous.

La personne de contact pourra ouvrir un dossier vous concernant et vous recevrez tous les renseignements : année de pension anticipée autorisée, taux, comparaison avec une carrière complète ...

Nous vous encourageons à prendre les meilleures décisions et vous souhaitons le meilleur.

Michel DAMAS.

Bonne nouvelle pour nos étudiants et jeunes diplômés

**L'attribution des numéros INAMI
pour les dentistes étrangers sera enfin limitée !**

Pour contrôler les dépenses de la sécurité sociale, le gouvernement fédéral détermine chaque année le nombre de numéros INAMI qui peuvent être attribués aux dentistes ayant un diplôme belge. Par contre les dentistes avec un diplôme étranger qui désiraient s'installer en Belgique avaient automatiquement accès à un numéro d'INAMI.

Une modification apportée à la loi du 10 mai 2015, concernant l'exercice des professions de la santé, a été approuvée par la Chambre des représentants et permet de soumettre aussi les dentistes avec un diplôme étranger au contingentement .

Nous attendons le prochain gouvernement pour publier les modalités d'exécution de cette nouvelle loi .

Ces dernières années votre CSD (Chambre Syndicale Dentaire) a œuvré activement en ce sens en allant voir des Ministres et parlementaires francophones.

Réseau Santé Wallon et RGPD

Le Réseau Santé Wallon (RSW) fait face à une affaire inédite, donnant à penser qu'un médecin spécialiste exerçant dans un hôpital a consulté abusivement une série de documents publiés sur le Réseau.

Début 2019, le Réseau Santé Wallon a été interpellé par un patient. Celui-ci déplorait qu'un médecin avec lequel il n'avait plus aucun contact depuis plus d'un an et demi ait dernièrement recréé un lien thérapeutique entre eux. La manœuvre a permis à ce médecin de visualiser de multiples documents du patient disponibles sur le Réseau Santé Wallon.

Appelons ces deux protagonistes le patient X et le docteur Y, et précisons qu'ils sont en litige, devant les tribunaux, pour erreur médicale (présomée).

Des réactions adéquates de l'utilisateur

Le Réseau Santé Wallon constate lundi dans un communiqué que *«les mécanismes qu'il a mis en place de longue date pour assurer aux patients le contrôle de leurs données personnelles et que le patient X a activés, ont fonctionné correctement.»*

En effet, en se connectant à son espace privé sur le Réseau Santé Wallon, le patient X a directement pu voir que le docteur Y avait créé un nouveau lien thérapeutique avec lui (en milieu hospitalier, un lien thérapeutique s'éteint trois mois après la fin des relations patient/professionnel) ; - grâce à la traçabilité garantie par le RSW, le patient X a pu se rendre compte que le docteur Y avait consulté de très nombreux documents, ce qu'il a donc considéré comme autant d'accès illégitimes ; - le patient X a dès lors fait usage de sa possibilité de couper le lien thérapeutique recréé à son insu. En outre, il a procédé à l'exclusion du docteur Y (c'est-à-dire qu'il lui a bloqué tout accès potentiel ultérieur).

Le patient X a, à juste titre, contacté le médiateur du Réseau Santé Wallon pour lui faire part de ce qu'il avait remarqué. Le RSW lui a fourni un relevé détaillé de ce que le docteur Y avait consulté.

Obligations remplies

Par ailleurs, le Réseau Santé Wallon s'est acquitté des obligations qui lui incombent aux termes du RGPD.

D'après ce Règlement européen, dans le cadre des échanges électroniques de données de santé, le Réseau Santé Wallon agit en qualité de *sous-traitant* des institutions et des professionnels de soins. Ce sont les hôpitaux et les prestataires qui alimentent ou qui consultent les données échangées électroniquement qui, juridiquement, sont les *responsables du traitement* de ces données.

Dans l'affaire qui occupe le RSW, le responsable de traitement est donc l'hôpital où exerce le docteur Y.

En sa qualité de sous-traitant, le Réseau Santé Wallon a *signalé à l'établissement concerné les faits constatés*. Et il l'a fait *«rapidement»*, ainsi que le réclame le RGPD.

Le Réseau Santé Wallon n'est pas supposé alerter l'Autorité de protection des données (l'instance ayant succédé à la Commission de protection de la vie privée) d'une possible violation de données à caractère personnel puisqu'il n'est pas le responsable du traitement. Ce n'est pas non plus à lui qu'il appartient « d'enquêter » et de se prononcer sur le caractère légitime ou illégitime de la création d'un nouveau lien thérapeutique par l'un des collaborateurs de l'hôpital.

En dehors des hôpitaux (dans un cabinet de médecine générale, par exemple), la création d'un lien thérapeutique par un prestataire individuel requiert la lecture de la carte d'identité électronique (eID) du patient.

Les règles en hôpital sont différentes : celui-ci doit préalablement vérifier l'identité du patient via le Registre National ou la plateforme CareNet. Il peut ensuite créer des liens thérapeutiques individuels avec les membres de l'équipe soignante du patient sans utiliser la carte d'identité électronique de celui-ci. Cette procédure est définie dans une politique interne à l'hôpital, sous sa responsabilité.

En autorisant ces deux modes de fonctionnement pour créer un lien thérapeutique, le Réseau Santé Wallon ne fait que respecter les délibérations de la chambre Sécurité sociale et Santé du Comité de sécurité de l'information.

Actions envisagées

Que ce ne soit pas sous sa responsabilité, mais bien sous celle de l'hôpital, que se créent les liens thérapeutiques, ne change rien à l'attention que le Réseau Santé Wallon porte à cette affaire.

Son côté inédit et son importance ont justifié une réunion exceptionnelle du comité de surveillance du Réseau, où siègent notamment des spécialistes en protection des données et en déontologie médicale (*).

Le Réseau Santé Wallon va examiner les suites juridiques à éventuellement apporter au dossier. Il tient à éviter une érosion, par amalgame, de la confiance que placent en lui ses usagers de plus en plus nombreux.

Diverses actions à entreprendre ont été listées, sur recommandation du comité de surveillance. Il s'agit notamment de rédiger une procédure spécifique pour la gestion de ce type d'incident, incluant le signalement des faits à l'hôpital

où exerce un professionnel ayant abusivement consulté des dossiers.

Le RSW projette également de produire *des FAQ et des documents explicatifs de divers formats à destination des patients*. Leur point commun sera de rappeler aux usagers *les possibilités qu'ils ont - déjà à l'heure actuelle - de gérer finement les droits d'accès* à leurs données. Ce filtrage des accès s'effectue à partir de leur espace privé, sur le portail du Réseau.

Le RSW a décidé d'examiner comment mettre en œuvre une *détection précoce des comportements déviants*, éventuellement assortie d'un mécanisme d'alerte du patient concerné voire de signalement des constats à l'Ordre des médecins. Ses experts vont également *analyser la pertinence d'un processus d'exclusion temporaire ou définitive* des utilisateurs se rendant coupables de consultations illégitimes de données personnelles.

Conclusion

Cet article dont l'auteur m'est malheureusement inconnu mais dont la pertinence est incontestable vu ses sources, nous démontre encore une fois l'importance du RGPD et de la place que doit prendre cette réglementation dans notre mode de pensée par rapport aux données de nos patients que nous traitons chaque jour avec parfois trop de désinvolture.

Il est donc capital de ne pas prendre cette réglementation à la légère et que chacun réalise un véritable audit interne du mode de fonctionnement au sein de son cabinet afin de ne permettre à quiconque de détourner les données personnelles et médicales de surcroît que l'on nous confie à quelles que fins que ce soit : publicitaires, personnelles, juridiques, assurances.....

Cette réflexion se doit d'être encore plus pointue si notre activité se déroule en travail de groupe ou au sein d'un hôpital alors que certains ordinateurs sont utilisés en partage.

Et pour terminer un petit rappel que la législation prévoit des amendes qui peuvent aller jusqu'à 4 % des revenus pour les contrevenants insoucients.

Dt Alleene Thierry
Président CSD

PETITES ANNONCES

EMPLOI CODE

5000

La clinique des dentistes à Anderlecht recherche un dentiste généraliste pour min 2j/sem pour compléter son équipe. Patientèle +++, vistascan, pano, endo mécanisé, assistante.

Contact mail :

lacliniquedesdentistes@gmail.com

N° 5351

Suite à de nouveaux départs, la Clinique Saint Michel recherche des nouveaux dentistes (généralistes ou endo). Assistantes, secrétaires, de très nombreux patients en attente !!! Installations récentes, matériel récent et au choix, équipe dynamique, très bonne localisation.

Contact : telliernoemie@gmail.com

N° 5352

Marche-en-Famenne (30 min de Namur) cabinet de groupe, super équipé, endo-paro-stomato, 2 fauteuils, 2 assistantes, recherche un(e) dentiste à temps partiel.

Contact : cabinetparodax@gmail.com

N° 5353

MATERIEL OFFRES CODE

11000

A céder pour un prix modique: 1 air flow KAVO, 1 mixomat Degussa, 1 appareil pour aiguiser, 1 Pentamix 2

Contact : 071/85.24.41

N° 11313



www.world-dental-congress.org
#WorldDentalCongress

 | 

**WORLD DENTAL CONGRESS
SAN FRANCISCO 2019**

4 - 8 SEPTEMBRE 2019

www.world-dental-congress.org

AGENDA

Journée de cours du 14 juin 2019 - La Marlagne - Wépion

Matin

9h à 10h30: **Module 1 - Dysfonctions crano-mandibulaires:** mieux les comprendre pour développer la pluridisciplinarité - *S.L'HOMME et A.PIRON*

10h30 à 11h: pause-café

11h à 12h30: **Module 2 - Dysfonctions crano-mandibulaires:** mieux les traiter grâce au self-management et à une approche globale du sommeil - *S.L'HOMME et A.PIRON*

Midi: 12h30 à 14h: Temps de midi

Après-midi

14h à 15h30: **Module 1 - Les avantages de la radiologie maxillo-faciale** - *Dr J-F HANSENS*

15h30 à 16h: Pause-café

16h à 17h30: **Module 2 - Les risques de la radiologie maxillo-faciale** - *Dr J-F HANSENS*

Prix: 40€ pour les membres et les diplômés 2017 et 2018 | 220€ pour les non-membres.

Journée de cours du 20 septembre 2019 - La Marlagne - Wépion

Matin

9h à 10h30: **Module 1 - Le choix thérapeutique en parodontologie** - *Mme Michèle RENERS*

10h30 à 11h: pause-café

11h à 12h30: **Module 2 - Le choix thérapeutique en parodontologie** - *Mme Michèle RENERS*

Midi: 12h30 à 14h: Temps de midi

Après-midi

14h à 15h30: **Module 1 - Prise de décision en endodontie** - *Mr Miguel MUNOZ*

15h30 à 16h: Pause-café

16h à 17h30: **Module 2 - Utilisation cbct en endodontie** - *Mr Miguel MUNOZ*

Prix: 40€ pour les membres et les diplômés 2017 et 2018 | 220€ pour les non-membres.



Formulaire d'inscription aux cours du 14 juin 2019

MODULE:

Module 1 - Dysfonctions crano-mandibulaires 10 UA , Dom

Module 2 - Dysfonctions crano-mandibulaires 10 UA , Dom

Module 3 - Les avantages de la radiologie maxillo-faciale 10 UA , Dom

Module 4 - Les risques de la radiologie maxillo-faciale 10 UA , Dom

LIEU: LA MARLAGNE - WÉPION | **QUAND:** LE VENDREDI 14 JUIN 2019 DE 9H00 À 17H30

ACCREDITATION: 40 UA DEMANDÉES **DOMAINE:** 7 ET 3 **AGRÉMENT:** 6 HEURES

40€ POUR LES MEMBRES EN ORDRE DE COTISATION POUR 2019 | 220€ POUR LES NON-MEMBRES.

Nom: Prénom:

Numéro INAMI E-mail

S'INSCRIT AU COURS DE LA CSD DU 14 JUIN 2019

JE SUIS MEMBRE DE LA CSD 2019 EN ORDRE DE COTISATION ET VERSE LA SOMME DE 40 €

JE NE SUIS PAS MEMBRE DES CSD ET JE VERSE LA SOMME DE 220 €.

A VERSER SUR LE COMPTE : BE 17 1096 6600 0221 | BIC : CTBKBE BX

DE LA CSD BLD JOSEPH TIROU, 25/021 - 6000 CHARLEROI.

DATE : CACHET + SIGNATURE :





Journée de cours du 15 juin 2019

«Maître de stage en 2019, la réglementation»

Lieu:
Chambre Syndicale Dentaire
Boulevard Tirou 25
6000 Charleroi

Quand:
Samedi 15 juin 2019
de 9h30 à 12h30

Prix:
60€ pour les membres
120€ pour les non-membres

Attention, 20 participants maximum



Formulaire d'inscription aux cours du 15 juin 2019

«MAÎTRE DE STAGE EN 2019, LA RÉGLEMENTATION»

LIEU: CHAMBRE SYNDICALE DENTAIRE - BOULEVARD TIROU 25 - 6000 CHARLEROI

QUAND: LE SAMEDI 15 JUIN 2019 DE 9H30 À 12H30

ACCREDITATION: 20 UA DEMANDÉES **DOMAINE:** 2

60€ POUR LES MEMBRES EN ORDRE DE COTISATION POUR 2019 | 120€ POUR LES NON-MEMBRES.

Nom:..... Prénom:.....

Numéro INAMI..... E-mail

S'INSCRIT AU COURS DE LA CSD DU 15 JUIN 2019

JE SUIS MEMBRE DE LA CSD 2019 EN ORDRE DE COTISATION ET VERSE LA SOMME DE 60 €
JE NE SUIS PAS MEMBRE DES CSD ET JE VERSE LA SOMME DE 120 €.

**A VERSER SUR LE COMPTE : BE 17 1096 6600 0221 | BIC : CTBKBE BX
DE LA CSD BLD JOSEPH TIROU, 25/021 - 6000 CHARLEROI.**

DATE :..... CACHET + SIGNATURE :



Studyclubs et peer-review organisés par la CSD en juin

Gratuits pour nos membres et tous les dentistes diplômés en 2017 et 2018
Payant, 50€ pour les non membres. Détails sur notre site : www.insicif.be

Studyclubs

04 juin - Liège :

«Implants: nouveautés et quelques conseils pour minimiser les échecs»

Dr A. Pecheur **UA:** 10 demandées **Domaine:** 6

05 juin - Bruxelles :

«L'audition d'un prestataire de soins par un inspecteur social du SECM»

Dr JP. Mousset **UA:** 10 demandées **Domaine:** 2

08 juin - La Louvière :

«Le Positionnement médical de la profession, la vision du futur de votre pratique par la FDI et le CED»

M. Aerden **UA:** 10 demandées **Domaine:** 2

11 juin - Limelette :

«L'utilisation du I-PRF»

Dr Andrej Djurkin **UA:** 10 demandées **Domaine:** 6

13 juin - Nivelles :

«Cancers buccaux et faciaux orientés vers la pratique»

Dr Asfin Yousef **UA:** 10 demandées **Domaine:** 1

Peer review :

attention les places sont limitées à 20 personnes par date de peer-review

03 juin - Ixelles: 2 séances consécutives, par le Dte Thierry ALLEENE

Session 1: Nos incontournables, produits et matériels, bon ou mauvais.

Session 2: Gérer nos accidents, nos erreurs, nos fautes avec moins de stress.

05 juin - Louvain-la-Neuve: 2 séances consécutives, par le Dte Thierry ALLEENE

Session 1: Nos incontournables, produits et matériels, bon ou mauvais.

Session 2: Gérer nos accidents, nos erreurs, nos fautes avec moins de stress.

14 juin - Namur, par Michèle Aerden, Past President FDI

«Le Positionnement médical de la profession, la vision du futur de votre pratique par la FDI et le CED»

Inscriptions :

benedicte@incisif.org

ou par téléphone

071 31 05 42